

Séance du 12 septembre 2014

à 20h30

Convocation du 05.09.14 affichée le 05.09.14

Conseillers en exercice : 11. Présents : 10. Votants : 11.

PRESIDENCE : Evelyne LALOË, Maire

PRESENTS : Évelyne LALOË, Philippe WURTZER, Jean-Claude ALLOATTI, Franck LARONCHE, Françoise MEDERNACH, Mathias DOUBLET, Lydie L'HOMME, Guy TELMAR, Jean-Claude BLANCHARD et Jean-Jacques GRANDSIRE

ABSENT : François DELPORTE a donné procuration à Evelyne LALOË

SECRETAIRE de SEANCE : Franck LARONCHE

TRI SELECTIF DES DECHETS

Emmanuel Cranois, représentant le Syndicat Mixte Cotentin Traitement, présente les activités du syndicat et apporte des informations sur le tri sélectif.

Il souligne que deux containers sont installés dans le bourg de St Pierre Eglise et un à la déchetterie pour recevoir les textiles, y compris les textiles usagés et les chaussures. Les containers textiles sont installés dans les communes qui le demandent.

ABRIBUS SCOLAIRE

Mme le Maire informe le conseil municipal que le conseil général a posé un panneau signalant l'abribus à La Croix Rouge et, marqué au sol, par de la peinture, l'emplacement d'arrêt du car scolaire.

Le conseil général ne retient qu'un seul point d'arrêt par commune, qu'il finance à 100%. Si un deuxième point d'arrêt est justifié, une participation de la commune sera demandée.

Le conseil général propose la signature d'une convention relative à l'aménagement et à l'entretien du point d'arrêt scolaire et d'un avenant présentant le coût estimatif de l'aménagement du point d'arrêt ; soit 500 € financés par le conseil général.

L'entretien de l'abribus est à la charge de la commune et la signalisation à celle du conseil général.

Mme le Maire donne lecture de la convention et de son avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention et son avenant et, donne pouvoir à Mme le Maire pour les signer.

Françoise Medernach souligne que le trajet des bus de ligne du conseil général « Manéo » ne coûte que 2,40€

TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis reçus pour la réfection de la toiture de la salle communale et de la cuisine, à l'unanimité, choisit de l'ardoise naturelle d'Espagne et décide de confier les travaux à l'entreprise Frémy, pour la somme de 27 603,36 €.

Philippe Wurtzer demande la réparation des soudures des gouttières.

Une VMC sera installée dans la salle et la cuisine.

La commission de sécurité, présidée par M. le Sous-Préfet, a donné son accord à la poursuite de l'exploitation de la salle communale.

Les deux blocs lumineux de secours ont été changés, ainsi que les raccords de gaz à l'extérieur.

EXTENSION CIMETIERE

Le conseil prend connaissance du prix estimé par France Domaine pour le terrain de 265m² qui sera acheté à M. Jean-Pierre Bonhomme. La parcelle est inscrite en zone constructible du PLU mais, cette partie de 265m² est classée en « emplacement réservé pour la création d'un espace public et l'élargissement du cimetière ». Un bornage a été effectué par M. Drouet, géomètre.

La commission cimetière se réunira mercredi prochain à 19h00 pour étudier l'aménagement du jardin du souvenir et des cave-urnes.

REPAS DES AINES

Il aura lieu le dimanche 2 novembre au restaurant « Le Panoramique » à La Pernelle.

Le repas est gratuit pour les conseillers et, payant pour leurs conjoints de moins de 65 ans.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude Blanchard rend compte de la visite d'installations du syndicat d'eau potable du Val de Saire, le 8 juillet, par les délégués des communes au syndicat d'eau.

L'Agence des routes du Conseil Général a posé le panneau, interdisant la rue la Cavée aux véhicules de plus de 8,50m.

Philippe Wurtzer signale que les 2 pneus avant du tracteur ont été changés, suite à 3 crevaisons, cet été.

La séance est levée à 23h10.